

REPUBLIQUE FRANCAISE



COMMUNE de PEZILLA LA RIVIERE

DOSSIER : N° PC 066 140 19 C0024

Déposé le : **07/05/2019**

Demandeur : **COMMUNE DE PEZILLA LA RIVIERE**

31 bis Avenue du Canigou

66370 PEZILLA-LA-RIVIERE

Nature des travaux : **Service public -**

Sur un terrain sis à : **18 rue Pau Berga à PEZILLA LA RIVIERE (66370)**

Référence(s) cadastrale(s) : **140 AK 473**

PROROGATION DE VALIDITÉ d'un Permis de Construire au nom de la Commune

Le Maire de la commune de PEZILLA LA RIVIERE,

VU la demande de prorogation de permis de construire présentée le 22 mai 2023 par COMMUNE DE PEZILLA LA RIVIERE,

VU le Permis de construire délivré le 11 septembre 2019,

- pour Service public – création d'un WC public ;
- sur un terrain situé 18 rue Pau Berga à PEZILLA LA RIVIERE (66370) ;
- pour une surface de plancher créée de 0 m²;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants ;

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 14/05/2008, modifié le 14/05/2018

VU l'arrêté préfectoral n° 2014170-0006 du 19/06/2014 portant approbation du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles de la Commune de PEZILLA-LA-RIVIERE. ;

VU l'arrêté de prorogation de validité du PC n°066 140 19 C0024 accordé le 03 juin 2022 ;

ARRÊTE

Article 1

La demande de prorogation de Permis de construire susvisé est **ACCORDEE**.

Article 2

La prorogation prend effet au terme de la validité de la décision initiale.

Article 3

Les prescriptions contenues dans l'arrêté de permis de construire initial sont maintenues intégralement et devront être rigoureusement respectées.

Article 4

Le Directeur Général des Services, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le 22 mai 2023,



Par délégation du Maire,

L'adjoint,

Guy PALOFFIS